



MUSONET MALI
Route de Kouloba - Porte 733
Face Ministère de la Défense
Tél: 00223 20 22 51 09
E-Mail: reseauusonet@yahoo.fr



**Réseau de Développement
et de Communication
des Femmes Maliennes**

Communication au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Réponse aux questions sur l'intégration des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit et de post-conflit.

3 Avril 2021

Résumé

En Afrique, et en particulier au Mali, des défis subsistent en matière de protection, de participation et d'autonomisation des femmes dans la prévention et la réponse aux conflits. La volonté politique de mettre en œuvre les engagements en matière d'équité entre les sexes reste critique aux niveaux national et international. Ceci se vérifie à la fois dans le manque de mise en œuvre d'actions efficaces (telles que l'échec persistant et continu à contrer l'exclusion des femmes des processus politiques formels et informels) et en termes de manque de financements cohérents et ciblés pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'équité entre les sexes.

Les efforts d'autonomisation des femmes doivent viser à éduquer et à former les femmes pour qu'elles comprennent leurs droits ainsi que leur pouvoir et leur statut potentiel dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Ces efforts devraient également s'appuyer sur la force des femmes dans leurs communautés et leurs sociétés. En Afrique, le pouvoir des femmes est souvent ancré dans leur pouvoir au sein des familles (par exemple en tant que mères ou sœurs) et en termes de relations communautaires entre elles en tant que femmes, y compris entre générations. Si les stéréotypes qui limitent les femmes ne doivent pas être soulignés ou perpétués, la compréhension positive qu'ont les femmes de leur propre rôle et de leur place dans la société peut et doit faire partie de leur autonomisation.

1. Cadres juridiques et normatifs en Afrique et au Mali

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), les Etats parties ont été invités à mettre en place des Plans d'Action Nationaux (PAN). Au niveau de la CEDEAO, douze Etats sur quinze l'ont réalisé, la plupart d'entre eux ne disposent pas de financements adéquats et l'implication des femmes dans les questions de sécurité nationale n'a jamais été accueillie favorablement ou soutenue par les gouvernants, ni par les forces armées.

L'objectif du PAN du Mali est de promouvoir la participation des femmes à la gouvernance post-conflit et à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger.

Les priorités sont :

- La prévention des conflits et de la violence sexiste liée aux conflits armés
- La prévention et réhabilitation des victimes
- La participation and la représentation
- La promotion du genre et des femmes
- La coordination et le suivi-évaluation des actions

Cadre stratégique du Plan d'Action National du Mali sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité

Axe prioritaire n°1 : Participation

Objectif	Indicateur
Les femmes participent de manière active et équitable au processus de paix et de réconciliation et occupent des postes de prise de décision dans les instances de gouvernance à tous les niveaux.	Taux de représentativité et participation significative des femmes dans les mécanismes de paix et de réconciliation et dans les postes de prise de décision dans les instances de gouvernance à tous les niveaux.

Axe prioritaire n°2 : Prévention

Objectif	Indicateur
Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) liées aux conflits sont prévenues, et les femmes contribuent de manière significative à la prévention de conflits et d'autres menaces envers la sécurité humaine.	Prévalence des violences sexuelles et basées sur le genre liées aux conflits, et niveau d'implication des femmes dans la prévention des conflits et d'autres menaces envers la sécurité humaine.

Axe prioritaire n°3 : Protection

Objectif	Indicateur
Les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix sont respectés, protégés et promus et leur sécurité humaine est assurée.	Protection des droits fondamentaux des femmes et des filles par la législation nationale et niveau de confiance dans les mesures sécuritaires en place.

Axe prioritaire n°4 : Secours et autonomisation

Objectif	Indicateur
Les femmes et les filles sont des agents du changement, leurs besoins spécifiques et intérêts stratégiques sont pris en compte et leur sécurité humaine est assurée en situations de crise et de reconstruction.	Niveau et type de participation des femmes et des filles dans les situations de crise et de reconstruction.

2. Rôles des organisations de femmes dans la gestion et la résolution des conflits

Malgré les cadres politiques élaborés aux niveaux international et national, les femmes sont confrontées à d'énormes difficultés quant à leur participation aux processus de consolidation de la paix et à la traduction des instruments normatifs en droits réels. Les textes et les mécanismes peinent à se traduire en politiques concrètes. Pendant ce temps, les femmes continuent d'être la cible privilégiée des conflits armés. Elles sont les principales victimes des violations des droits humains : traitements cruels, inhumains et dégradants (viols, viols collectifs, harcèlement, grossesses non désirées, contamination par le VIH/SIDA ou les IST, esclavage sexuel, lapidation, restrictions, etc...)

Beaucoup reste à faire en termes d'appropriation locale des textes des mécanismes sous-régionaux et régionaux. Un travail important doit être fait au niveau des autorités locales et nationales, notamment les parlementaires et les forces de défense et de sécurité, qui manquent cruellement d'informations dans ce domaine. Une réflexion sur les rôles et les responsabilités des femmes dans la gouvernance et la prévention des conflits est nécessaire afin d'identifier le statut des femmes dans les sociétés concernées, c'est leur statut qui permet de cadrer leur rôle dans la société, sous tous ses aspects. Enfin, les associations et ONG de femmes ne sont pas suffisamment coordonnées et connectées pour maximiser leur influence et leur impact.

Le rôle des femmes dans la prévention

Les femmes jouent un rôle clé dans les processus de prévention, de maintien et de consolidation de la paix et de reconstruction de la démocratie. Les femmes sont conscientes des divers changements qui surviennent dans leur environnement et communiquent les informations pertinentes pour leur communauté. Elles jouent souvent le rôle de médiatrices et de facilitatrices entre les factions et sont bien placées pour restaurer et renforcer la confiance mutuelle au sein des communautés et entre elles. Néanmoins, les organisations de femmes et les initiatives de paix sur le terrain continuent d'être marginalisées ou ignorées par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

Le rôle des femmes dans la résolution des conflits

Les femmes sont bien placées pour transmettre les messages entre les factions, pour identifier et élaborer des stratégies pertinentes dans lors des négociations et des processus de médiations. Pour mieux exploiter ces avantages, il est nécessaire d'adopter une approche sensible au genre dans le maintien de l'ordre et au sein des forces armées.

Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix

Il est essentiel que les États respectent leurs engagements visant à faciliter la participation des femmes dirigeantes aux processus de négociation et de résolution des conflits au plus haut niveau. À l'heure actuelle, les femmes ne sont ni représentées de

manière adéquate au niveau de la prise de décision, ni impliquées dans les négociations et les accords de paix alors qu'elles portent toujours le fardeau de la guerre. Les besoins différenciés des femmes sont souvent ignorés pendant les périodes de reconstruction post-conflit. La capacité des femmes à influencer efficacement les processus de paix est souvent compromise par la menace ou l'expérience réelle de la violence sexuelle et sexiste (VSBG) qui s'aggrave généralement pendant et après un conflit armé ; et par les préjugés sociaux (y compris les coutumes et les traditions) qui font obstacle à la pleine participation politique des femmes dans de nombreux pays.

La consolidation de la paix doit être conçue comme un cadre politique général et un effort collectif et soutenu visant à construire une paix durable dans laquelle les femmes ont un rôle clé à jouer. Dans les sociétés africaines en général, bien que le pouvoir institutionnel et public soit dominé par les hommes, les femmes détiennent un pouvoir stratégique important. Les femmes sont socialement positionnées pour jouer un rôle de régulation dans la société en tant que "force d'intégration", alors que les hommes agissent souvent comme une "force de désintégration". Les femmes peuvent donc agir comme des perturbateurs dans les cycles de violence. Il est toutefois important de noter que les femmes africaines peuvent préférer agir dans l'ombre ou dans le prolongement naturel de leurs rôles de mère et de sœur, et davantage dans la sphère domestique que dans la sphère publique. Lorsqu'elles sont respectées et incluses dans les processus de consolidation de la paix, elles sont bien placées pour consolider les liens ou les points focaux de la chaîne de médiation.

3. Stratégies et actions suggérées

Les femmes représentent plus de 50% de la population africaine. Elles peuvent et doivent prendre leur destin en main. Le partage d'expériences entre les femmes d'hier et d'aujourd'hui peut être un véritable moteur pour les nouvelles générations. Cela pourrait encourager les jeunes à poursuivre les luttes menées par les anciennes et les anciennes à passer le flambeau aux plus jeunes.

Les femmes doivent :

- S'armer de courage et de volonté politique pour conquérir les sommets de la gouvernance, aussi élevés soient-ils ;
- Avoir les idées claires sur leur importance et leur rôle dans la gouvernance globale, qui n'est pas seulement celui de "bétail électoral" ;
- Renforcer la solidarité et la coopération entre les femmes, entre les associations et les ONG de femmes pour la promotion du statut, des rôles et des responsabilités des femmes aux niveaux national, sous-régional, régional et international ;
- Être entendues dans tous les aspects des négociations de paix ;
- Avoir accès à l'éducation et à la formation en matière de bonne gouvernance, notamment en transposant à plus grande échelle les initiatives réussies de renforcement des capacités des femmes ;
- Être habilitées à renforcer leur conscience civique de la même manière que les hommes peuvent le faire.

Le gouvernement et la communauté internationale doivent :

- Contribuer à l'émergence d'un leadership féminin dans la construction de la paix et la restructuration sociale pour une société plus équitable ;
- Aider les survivantes de VSBG à accéder à un soutien financier et psychologique global, afin de faire face aux répercussions des VSBG ;
- Veiller à ce que les femmes victimes de violence soient suffisamment soutenues et protégées pour qu'elles soient reconnues comme des victimes légitimes et qu'elles puissent accéder à des processus de justice adéquats et holistiques devant les tribunaux nationaux et/ou internationaux, notamment en leur offrant une protection adéquate contre les représailles et en luttant contre la stigmatisation sociale ;
- Mettre en place des programmes de visites et d'échanges au niveau local, national et régional ;
- Entreprendre des activités visant à promouvoir la solidarité nationale, sous-régionale et régionale entre les organisations de femmes, notamment en encourageant des rencontres entre les femmes leaders de divers horizons ;
- Augmenter les financements pour l'égalité des sexes ;
- Soutenir la diffusion d'informations sur le genre, sur les femmes, la paix et la sécurité.